



Philosophie : Robert Nozick serait opposé à la fusion Bell-Astral Page B 6

Michel David juge qu'un examen de conscience s'impose Page B 3

Idées : les vertus que procure une agence des transports Page B 5

PERSPECTIVES

CAHIER B > LE DEVOIR, LES SAMEDI 1^{ER} ET DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 2012

« L'État de Palestine est né »

HÉLÈNE SALLON

Dans le monde arabe, depuis jeudi 29 novembre, on célèbre le « *milad dqoula Palestine* » : la naissance de l'État de Palestine. « *La Palestine est le 194^e État aux Nations unies en qualité d'observateur* », titrait en une, vendredi, le quotidien panarabe *Al-Sharq Al-Awsat*. La décision de 138 pays de voter en faveur de la résolution qui donne à la Palestine le statut d'État observateur non-membre auprès des Nations unies « *est décrite comme historique et relevant du rêve* », poursuit *Al-Sharq Al-Awsat*. Un rêve qui anime la population palestinienne depuis 65 ans et la résolution 181 adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU qui a entériné le plan de partage de la Palestine. Et que ne viendra pas entacher le non de « *pays ayant la taille de villages* », semble railler le quotidien palestinien *Al-Quds*.

Dans les rues de la Cisjordanie comme de Gaza, des dizaines de milliers de Palestiniens ont organisé des manifestations de soutien au président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas (Abou Mazen), et appelé à l'unité, indique *Sharq Al-Awsat*. Brandissant des portraits d'Abou Mazen, de Yasser Arafat et des pancartes disant « *Palestine 194* », ils ont fêté l'événement à sa mesure. La population de la bande de Gaza a tenu à montrer à Mahmoud Abbas qu'elle était derrière lui et qu'il restait populaire, même après la récente guerre de Gaza, entre le 14 et le 21 novembre, où le Hamas a été sur le devant de la scène, indique *Al-Sharq Al-Awsat*.

Abbas, le « père de l'État »

Car, jeudi soir, « *après des décennies de lutte, armée et politique, de victoires et de défaites, de déceptions qui n'ont pas tué l'espoir* », Abou Mazen (« le père de Mazen » en arabe) est devenu Abou al-Daoula (le père de l'État), a salué dans un portrait le quotidien panarabe *Al-Sharq Al-Awsat*. Né en 1935 à Safed, ville aujourd'hui située en Israël, l'homme a été de tous les combats depuis 44 ans, aux côtés de Yasser Arafat, notamment, et fut l'architecte des accords d'Oslo en 1993, rappelle le quotidien. « *Il ne fait aucun doute qu'Abou Mazen a voulu clore sa carrière politique sur une victoire, en rentrant dans l'histoire, comme tous les dirigeants, après avoir été l'homme des différents chocs entre le peuple palestinien, des divisions et des appels de l'opposition à ce qu'il abandonne* », dit *Sharq Al-Awsat*, qui souligne « *l'audace* » tout autant que les « *gaffes* » du leader palestinien.

Des gaffes et des choix qui lui ont été reprochés par le quotidien panarabe *Al-Quds Al-Arabi*. « *On ne peut que saluer, reconnaît le journal, la façon avec laquelle le président Abbas a résisté aux pressions américaine et israélienne. Nous n'hésitons pas à féliciter l'Autorité palestinienne d'avoir réalisé cet exploit à l'ONU et nous nous réjouissons qu'il soit un prélude à d'autres réalisations diplomatiques dans un proche avenir, y compris à poursuivre les criminels de guerre israéliens.* »

Mahmoud Abbas a déjà annoncé qu'il ne se représenterait pas à la prochaine élection présidentielle. Mènera-t-il toutefois le nouveau round de négociations de paix qu'il a promis d'entamer après la victoire à l'ONU, pour donner à l'État de Palestine une pleine souveraineté? s'interroge *Sharq Al-Awsat*. « *Abou Mazen croit fermement en une solution politique et il a répété que, tant qu'il sera en vie, il ne permettra pas que survienne une troisième intifada* », analyse le quotidien panarabe.

La nécessaire réconciliation

Pour les commentateurs du monde arabe, la pleine reconnaissance d'un État de Palestine souverain ne peut désormais plus se faire sans une réconciliation des camps palestiniens. Pour *Al Quds Al-Arabi*, « *la bénédiction donnée par le mouvement de résistance islamique Hamas à la démarche auprès de l'ONU doit constituer un motif pour réaliser la réconciliation nationale palestinienne et l'application de tous les protocoles, y compris la reconstruction de l'Organisation de libération de la Palestine sur de nouvelles bases afin d'obtenir une représentation fidèle de l'ensemble ou de la plupart des fils de ce peuple à la maison et au sein de la diaspora* ».

L'heure semble être revenue de l'unité entre les rivaux palestiniens du Fatah et du Hamas, mais pour combien de temps? se demandent les observateurs. Jibril Rajoub, un membre du comité central du Fatah, a appelé à mettre en œuvre « *dès demain notre programme de réconciliation. Nous sommes un peuple plus proche de l'unité que de la dispersion et de la division.* », a-t-il appelé. En retour, Ismaïl Haniyeh, le chef du gouvernement du Hamas à Gaza, a salué le vote à l'ONU comme « *une victoire diplomatique et politique considérable, mais pour traduire cette résolution dans les faits et en un État sur le terrain, nous devons poursuivre la résistance et le djihad et nous consacrer à l'unité palestinienne sur une stratégie de résistance* », rapporte *Al-Quds*.



Mahmoud Abbas était content jeudi lors du dévoilement des résultats du vote. À Ramallah, c'est une éruption de joie qui a accueilli le vote de l'ONU.

Soixante-cinq années tourmentées pour les Palestiniens

29 novembre 1947 : l'ONU vote un plan qui partage la Palestine mandataire entre « un État juif » et « un État arabe » avec un statut international pour Jérusalem. Ce plan, refusé par les États arabes, reste lettre morte.
22 novembre 1967 : après la conquête de la Cisjordanie et de Gaza par Israël, l'ONU vote la résolution 242 qui réaffirme « l'inadmissibilité de

l'acquisition de territoires par la guerre ».
22 novembre 1974 : l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est admise comme observateur aux Nations unies.
14 décembre 1988 : après la déclaration d'indépendance palestinienne, les Nations unies réaffirment les droits des Palestiniens à l'indépendance.

13 septembre 1993 : Israël et l'OLP se reconnaissent mutuellement et signent les accords intérimaires d'Oslo destinés à résoudre la question palestinienne, une démarche qui échoue à Camp David, en juillet 2000.
29 novembre 2012 : la Palestine devient un État non-membre de l'ONU.

Le Monde

Les États-Unis et Israël grincent des dents

FABRICE ROUSSELOT
à New York

La délégation palestinienne avait à peine déployé son drapeau devant l'Assemblée générale de l'ONU jeudi soir pour célébrer son nouveau statut d'État non-membre qu'Hillary Clinton intervenait pour dénoncer « *une étape malheureuse et contre-productive* ». « *Tout cela place de nouveaux obstacles sur la route de la paix*, a assuré la secrétaire d'État américaine lors d'un discours organisé par le magazine *Foreign Policy* à Washington. *Nous avons toujours dit que c'est seulement à travers les négociations que les Palestiniens et les Israéliens pourront aboutir à une solution.* »

Au lendemain de l'accession de la Palestine au rang d'État observateur des Nations unies, la communauté internationale s'interrogeait hier sur les conséquences que pourrait avoir le vote à New York sur le conflit israélo-palestinien. Certes, la large majorité remportée par la résolution — 138 voix pour, 9 contre et 41 abstentions — est une indéniable victoire diplomatique pour le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, qui se remet en selle après la semaine de violence dans la bande de Gaza et la résurgence du Hamas. Mais la virulence de la réponse américaine, aussitôt suivie par une condamnation israélienne, fait craindre un regain de tension possible sur le terrain.

Réagissant dans les minutes qui ont suivi le vote, le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, s'est attaqué au discours de Mahmoud Abbas, le qualifiant de « *diffamatoire et venimeux, rempli de propagande fallacieuse contre l'armée israélienne et les citoyens d'Israël* ». « *La décision de l'ONU ne changera rien. Il n'y aura pas d'État palestinien sans des arrangements qui garantiront notre sécurité* », a-t-il ajouté.

Dissuader

La démarche palestinienne traduit, il est vrai, l'échec de Washington à relancer des pourparlers de paix depuis plus de deux ans. L'année dernière déjà, les États-Unis avaient bloqué la demande palestinienne d'accéder au statut d'État à part entière en brandissant la menace de leur veto devant le Conseil de sécurité. Et jusqu'à mercredi, le gouvernement Obama a tenté de dissuader Mahmoud Abbas de se présenter devant l'Assemblée générale. L'une des craintes des États-Unis est que la Palestine profite de son statut d'État observateur pour accéder à la Cour pénale internationale (CPI) et décide de saisir celle-ci afin de réclamer une enquête sur l'État hébreu en arguant des « *crimes de guerre* » perpétrés par les soldats israéliens dans les territoires occupés et la bande de Gaza.

Pour une partie des pays européens cependant, la nouvelle reconnaissance palestinienne pourrait aussi être un potentiel « *déclencheur* » qui remettra Israéliens et Palestiniens sur la voie de la paix. La France, qui a voté en faveur de la résolution, a dit souhaiter vendredi « *que cette reconnaissance soit utilisée de manière positive par les Israéliens et les Palestiniens pour relancer un processus de paix sincère* ». Même la Grande-Bretagne, qui s'est abstenue avec l'Allemagne, a affirmé être prête à « *redoubler d'efforts* » pour redémarrer des pourparlers.

Aide financière

« *Certes, rien ne se passera avant que les Américains et les Israéliens ne calment un peu le jeu, estimait un diplomate à l'ONU, mais de toute façon, il y a des élections en Israël en janvier, ce qui gèle un peu tout le reste. D'ici là, peut-être que les passions seront retombées un petit peu et que toutes les parties se rendront compte de l'urgence qu'il y a à se parler de nouveau. Il faudra voir aussi comment la situation sur le terrain évoluera et quel sera le rapport de force entre le Fatah de Mahmoud Abbas et le Hamas dans les semaines à venir.* »

En attendant, un groupe de plusieurs sénateurs américains, démocrates et républicains, ont annoncé vendredi à Washington qu'ils allaient déposer un projet de loi qui propose d'abolir toute aide financière à l'Autorité palestinienne si elle rejoint la CPI. Le Congrès pourrait déjà décider d'annuler une aide de 200 millions de dollars aux Palestiniens qui devait être versée d'ici la fin de l'année. L'année dernière, les Américains avaient suspendu leur contribution financière à l'UNESCO après l'adhésion palestinienne. « *La seule question qui vaille est de savoir où l'on va désormais et ce que cela signifie, a résumé jeudi le premier ministre palestinien, Salam Fayyad, présent à New York. Si l'on veut progresser, il faut d'abord que la rhétorique s'apaise.* »

Libération

Le Monde

PERSPECTIVES

FRANÇAIS AU TRAVAIL

Pas de panique... Québec prend acte

La publication des données de l'Office québécois de la langue française concernant la langue de travail n'a pas suscité un grand émoi cette semaine. Le bilinguisme est de plus en plus présent, certes, mais le français demeure la langue principale d'usage au travail. Pas de panique, donc? Non, mais encore faudrait-il savoir si le bilinguisme demandé est justifié, relève-t-on. Et ça, l'OQLF n'en a aucune idée.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

En mars 2008, quand l'Office québécois de la langue française (OQLF) a dévoilé son dernier bilan quinquennal comprenant des données sur la langue de travail, le Parti québécois avait réagi avec ampleur: conférence de presse dans les bureaux du parti à Montréal avec le chef et le porte-parole linguistique, et dénonciation appuyée de la «*torpeur*» libérale dans le dossier.

Près de cinq ans plus tard, le PQ au pouvoir s'est montré beaucoup plus circonspect au moment de commenter les données du nouveau bilan quinquennal de l'OQLF sur la langue de travail. Habituellement très volubile, surtout sur les questions linguistiques, le ministre responsable de la Métropole, Jean-François Lisée, a choisi de «*laisser parler le rapport*». Et sa collègue responsable de la Charte de la langue française, Diane De Courcy, a essentiellement pris acte des données et répété qu'elle déposera dans les prochains jours son projet modifiant la loi 101 — qui touchera le dossier de la langue de travail.

Mais pratiquement personne pour crier au loup. A part peut-être le mouvement Impératif français, dénonciateur de «*l'approche retenue par l'Office, qui, au lieu de lancer un cri d'alarme, a choisi de contourner l'ampleur du problème relatif à l'utilisation du français comme langue de travail au Québec*». Impératif français se demande «*comment l'OQLF peut accepter que travailler en français signifie utiliser ce même français pour seulement la moitié du temps de travail ou plus, alors qu'il serait normal d'utiliser au Québec le français à 100% du temps*».

Les principaux chiffres dévoilés par l'OQLF indiquent que 89% des Québécois parlent surtout français au travail (50% du temps et plus), mais que bien peu ne parlent que français. Ainsi, 63% des Québécois reconnaissent une présence de l'anglais comme langue de travail, à des degrés variables. À Montréal, 80% des travailleurs parlent surtout français, et le taux de bilinguisme s'établit à 82%.

En comparant ces données avec d'autres études menées au fil des ans, l'OQLF constate qu'il y a eu une progression nette de l'usage du français entre 1971 et 2010, de 83% à 89%. Sauf qu'on note aussi un «*léger déclin*» depuis 1991, alors que 91% des travailleurs parlaient surtout français au travail. À Montréal, le taux est passé de 69% en 1971 à 85% vingt ans plus tard, pour redescendre de cinq points depuis. La seule donnée qui a toujours augmenté concerne les allophones: ils étaient 42% à parler principalement français au travail en 1971 et ils sont aujourd'hui 68% (la progression a toutefois été quatre fois plus lente depuis 1991).

Dans les circonstances, la réaction calme du gouvernement Marois et de l'OQLF s'explique bien, dit le linguiste Jean-Claude Corbeil, l'un



Au-delà de l'affichage, l'anglais est aussi bien présent dans les communications orales du monde du travail québécois, révélait cette semaine l'Office québécois de la langue française.

des architectes des lois 22 et 101. «*Les chiffres que j'ai vus ne m'inquiètent pas. C'est même mieux que ce que j'aurais pensé. Avec l'intensification des communications avec l'extérieur, il est inévitable que l'utilisation de l'anglais augmente. À la base de la version originale de la loi 101, il y avait le principe que le français devait être la langue de travail interne des entreprises et que les communications externes pouvaient se faire en anglais au besoin.*»

Cela dit, M. Corbeil est «*tracassé*» par une donnée qui n'est pas mesurée par l'OQLF: est-ce que les 63% des Québécois qui parlent au moins un peu anglais au travail doivent vraiment le faire? Les études dévoilées par l'Office mercredi sont quantitatives et non qualitatives: elles ne permettent pas de voir si l'anglais qu'on exige est vraiment nécessaire.

La présidente de l'OQLF a indiqué que l'organisme pourrait étudier la question dans le futur, mais il n'y a rien de prévu au programme officiel. Tout au plus Louise Marchand rappelle-t-elle que l'article 46 de la loi 101 «*interdit à un employeur d'exiger pour l'accès à un emploi la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que la langue officielle, à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite une telle connaissance*».

Changer le fardeau de la preuve

Jean-Claude Corbeil est catégorique: pour que la réforme de Diane De Courcy porte, elle devra faire en sorte «*d'exiger que les entreprises soient tenues d'expliquer pourquoi elles exigent l'utilisation de l'anglais*». «*Je remarque que les entreprises exigent systématiquement une connaissance de l'anglais pour toute fonction et n'ont jamais besoin de le justifier, sauf s'il y a une plainte. Si ça continue, on va revenir à l'époque où on demandait à un balayeur de parler anglais*

pour obtenir un emploi.»

Selon lui, il ne serait pas compliqué d'instaurer l'exigence d'une justification automatique. «*Dans toutes les entreprises, il y a des définitions de tâche. Ce serait très simple de définir le niveau d'anglais nécessaire à un poste et de l'indiquer dans sa définition.*»

La proposition de M. Corbeil rejoint l'esprit d'un projet de loi qu'avait déposé l'ancien député péquiste Pierre Curzi en mars 2012 (le linguiste avait participé à la réflexion menée par le comédien-député). Le texte prévoyait qu'un employeur qui exige la connaissance d'une autre langue «*fasse parvenir à l'OQLF, notamment par courrier électronique, une justification du niveau exigé de connaissance avant de publier l'offre d'emploi*».

M. Curzi souhaitait ainsi que ce ne soit plus «*aux employés à exercer un recours devant la Commission des relations du travail pour forcer l'employeur à justifier l'exigence de la connaissance d'une autre langue*».

L'ancien président des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2000-2001), Gerald Larose, appuie totalement Jean-Claude Corbeil sur ce sujet. «*Le bilinguisme est devenu une stratégie de recrutement, indique le professeur de l'UQAM. C'est une façon d'éliminer des postulants qui ne parlent pas anglais, alors que les postes eux-mêmes n'exigent pas l'anglais.*»

Car M. Larose croit qu'il est faux de prétendre que l'anglais est nécessaire partout dans le monde du travail. «*Ce n'est pas vrai que la mondialisation nous met en interaction avec la planète au quotidien. C'est un volume fort restreint des emplois dans les entreprises qui nécessitent vraiment l'anglais. Pour moi, c'est une pratique discriminatoire de recrutement.*»

Gerald Larose fait partie de ceux qui ont vu

des éléments d'inquiétude dans le rapport de l'OQLF. «*Parce que les chiffres font la démonstration que, pour gagner son pain, le français ne suffit pas. Une langue qui ne peut apporter à manger est une langue en danger. Et c'est pour ça que la francisation des milieux de travail demeure aussi importante.*»

Au-delà de l'extension adaptée de l'application de la loi 101 dans les entreprises de 10 à 49 personnes (le projet De Courcy doit proposer quelque chose à cet égard), M. Larose plaide surtout pour une «*administration stratégique*» de la Charte. C'est-à-dire de cibler des secteurs et de mener de grandes opérations de francisation, peu importe la taille des entreprises. «*Il y aura un effet de percolation*» un peu partout, croit-il.

Le Conseil du patronat (CPQ) appelle toutefois à une certaine prudence. «*Les chiffres de l'OQLF reflètent une réalité mondiale quand on parle de bilinguisme, dit le président, Yves-Thomas Dorval. Plus les échanges avec l'extérieur sont nombreux, plus le besoin d'une langue commune s'impose. Sauf que cette réalité est perçue différemment au Québec étant donné la situation géographique et culturelle.*»

M. Dorval estime ainsi qu'il ne faudrait pas aller trop loin dans la réglementation imposée aux entreprises. Un «*travail constant d'information et de sensibilisation*» doit être fait, dit-il, parce qu'il y a de «*nombreux avantages à la francisation dans les affaires du Québec*». Mais le CPQ prévient que «*tout changement devra être précédé d'une analyse d'impact fouillée et de consultations*».

Dans l'immédiat, les regards sont tournés vers Québec et vers Diane De Courcy, qui a promis une réforme «*vraiment costaud*». L'exercice s'annonce sensible: la ministre devra conjuguer les promesses péquistes avec la réalité d'un gouvernement minoritaire, et concilier ceux qui, à partir des mêmes statistiques, voient deux réalités...

Le Devoir

JEU DE MASSACRE AU SEIN DE LA DROITE FRANÇAISE

L'UMP survivra-t-elle à la guerre de tranchées entre Copé et Fillon?

CHRISTIAN RIOUX

à Paris

Jacques Chirac a fêté ses 80 ans cette semaine, mais il est loin d'être assuré que son ancien parti, l'UMP, fêtera son 11^e anniversaire. Créé en 2002 par l'ancien président et Alain Juppé, ce parti qui devait «*unir les forces politiques de toutes les droites*» est depuis une semaine l'objet d'une lutte sans merci entre ses deux candidats à sa présidence arrivés pratiquement ex æquo il y a deux semaines: Jean-François Copé et François Fillon.

Ce qui n'était au début qu'une élection contestée, truffée d'irrégularités et de bourrage d'urnes, est en train de se transformer en une véritable crise politique qui pourrait remettre en question l'existence même du premier parti de droite en France. «*Nous sommes tous cuits, si ça continue*», s'exclamait récemment l'ancien ministre Bruno Lemaire.

Deux semaines après le scrutin qui devait choisir le nouveau président du parti à la suite de la défaite de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle, la situation semble s'enliser. Déclaré élu avec une majorité de quelques dizaines de voix malgré de multiples irrégularités, Jean-François Copé refusait hier encore d'organiser un nouveau vote. Après s'être rallié à la proposition d'un référendum rapide, il a finalement mis de côté cette idée qui permettrait aux membres de se prononcer sur l'opportunité d'un nouveau scrutin comme l'avait discrètement proposé l'ancien président Nicolas Sarkozy.

Bourrage d'urnes

François Fillon semble quant à lui brusquement sorti de la naïveté dont il a fait preuve tout au long de cette campagne. Il brandit aujourd'hui la menace de fonder un nouveau groupe parlementaire indépendant, ce qui priverait l'UMP d'environ 70 députés (contre 135 chez Copé). L'UMP perdrait ainsi une cagnotte qui pourrait se monter à 6 millions d'euros, chaque député



De gauche à droite, Jean-François Copé, Nicolas Sarkozy et François Fillon

rapportant au parti 42000 euros par an. Or le parti est criblé de dettes et doit notamment payer son nouveau siège rue de Vaugirard. Un autre groupe, de non-alignés celui-là, serait aussi en voie de formation. Mené par Bruno Le Maire et Nathalie Kosciusko-Morizet, il demanderait à François Fillon de renoncer à son groupe parlementaire en échange de l'organisation d'un référendum par un «*comité des sages*».

Au quartier général de Jean-François Copé, on semble plutôt considérer que les 50% (plus ou moins quelques broutilles) qu'il a obtenus le 18 novembre représentent une «*victoire morale*». Ils démontreraient que le candidat donné perdant par tous les sondages aurait mené la meilleure campagne alors que François Fillon se serait contenté de surfer sur les sondages. Les témoignages ne manquent pourtant pas afin de démontrer qu'une partie de ces voix a été arrachée par des pratiques plus discutables. La première de celles-ci étant que Copé soit demeuré président de l'UMP pendant la campagne.

Selon l'enquête menée par la journaliste Carole Barjon du *Nouvel Observateur*, ses partisans auraient volontairement limité le nombre de bureaux de vote dans les départements où Fillon était majoritaire, provoquant des files d'attente de

plus de deux heures qui en ont découragé plus d'un. Comble du ridicule, le soir de la «*victoire*» de Copé, les votes de trois départements d'outre-mer ont été purement et simplement «*oubliés*».

François Copé pourra-t-il faire la sourde oreille encore longtemps? D'après un sondage Opinion-Way, 80% des sympathisants UMP seraient favorables à un nouveau vote. Aux dernières nouvelles, quelques-uns de ses fidèles se disaient ébranlés devant la perspective d'une scission du parti. L'ancien ministre Luc Châtel affirmait notamment ne pas pouvoir «*se résoudre à voir l'UMP disparaître*».

Une crise plus profonde

Car c'est bien cette perspective qui pèse sur l'UMP comme une épée de Damoclès. L'incident révèle une crise autrement plus profonde que celle provoquée en 2008 au Parti socialiste par l'élection, elle aussi controversée et truffée d'irrégularités, de Martine Aubry contre Ségolène Royal.

Dans cette campagne, Jean-François Copé s'est voulu l'héritier de la ligne d'une droite décomplexée prônée à la fin de la campagne présidentielle par Nicolas Sarkozy et théorisée par son ancien conseiller Patrick Buisson. De l'autre,

François Fillon se veut le représentant d'une droite gaulliste traditionnelle plus proche des centristes.

D'après un sondage CSA, 38% des Français estiment que la crise profitera d'abord au Front national de Marine Le Pen. 20% croient qu'elle profitera aux centristes de l'Union des démocrates et indépendants (UDI), dirigée par Jean-Louis Borloo. Marine Le Pen affirme que, depuis deux semaines, le FN a multiplié par cinq le nombre d'adhésions. L'UDI prétend aussi qu'elle aurait reçu 6000 nouvelles adhésions depuis le début de la crise. Des chiffres qui restent cependant à être vérifiés.

La plupart des observateurs s'entendent cependant pour dire que l'unité de l'UMP pouvait difficilement résister au départ de son ancien leader Nicolas Sarkozy. La scission de l'UMP, si elle devait se confirmer, ne ferait au fond qu'accélérer l'évolution qui est celle des droites françaises depuis un certain nombre d'années. Avec le recadrage du FN et son image moins radicale depuis l'élection de Marine Le Pen et la création de l'UDI de Jean-Louis Borloo qui a repris son indépendance, la place de l'UMP semble de plus en plus exiguë. «*Après tout, ce que montrent Copé et Fillon par leur attitude, c'est peut-être que le paysage français n'a plus besoin de l'UMP*», écrivait le chroniqueur Thomas Legrand sur Slate.fr.

Depuis deux semaines, cette saga politique a pratiquement éclipsé les ratés du gouvernement socialiste sur le mariage gay et la controversée proposition de nationalisation des aciéries de Florange. Du coup, on a vu le leader d'extrême gauche Jean-Luc Mélenchon sortir de l'ombre et poser en seule véritable opposition à François Hollande. Mais, chez les socialistes, on se désole aussi de l'image que ces guerres intestines donnent de la classe politique déjà dépréciée dans la population.

Que les militants revotent ou pas, l'image de l'UMP en sortira durablement écorchée.

Le Devoir

PERSPECTIVES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les chiffres sont là pour montrer les écueils gigantesques sur la route de l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants.

IMMIGRATION

Pièges et paradoxes de l'intégration au travail

Les immigrants arrivent au Québec forts d'une conviction que leur vie professionnelle y sera douce et belle. Mais une série d'obstacles séparent le rêve de la réalité, rimant avec discrimination, incapacité à reconnaître leurs compétences et politiques brouillonnes.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

À Québec, 2010 fut une année record pour le nombre d'immigrants admis (53 981). Année record d'entrées, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre où les promesses d'emploi servent d'appât convaincant, mais constituent en réalité un mirage: une fois les immigrants installés au pays, la déqualification, le chômage et la précarité sont trop souvent au rendez-vous.

Les paradoxes affluent dans ce dossier complexe. Avec celui-ci au sommet des incompréhensibles: la politique d'immigration du Québec va jusqu'à cibler ses besoins d'immigrants de manière très spécifique, mais la politique d'intégration de ces mêmes immigrants ne suit pas la cadence. Résultat? Des immigrants surqualifiés peinent à trouver un emploi, ou échouent dans des profils qui n'ont rien à voir avec la formation acquise dans leur pays.

Les chiffres sont là pour montrer les écueils gigantesques sur la route de l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants: taux de chômage deux fois plus élevé chez les immigrants que chez les natifs (14,2% contre 7,1%) et taux de faible revenu 2,7 fois plus important pour les premiers que pour les seconds.

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) le rappelait cette semaine dans une note percutante: «La situation est quand même assez grave. Si on en est là, c'est en raison de plusieurs obstacles. Pas un seul. D'où la difficulté à régler le problème.»

Marie-Thérèse Chicha est heurtée de plein fouet par «le problème» dans le cadre de son travail. D'un côté, la professeure à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal reçoit les commentaires d'employeurs qui sont encore remplis de craintes en ce qui concerne l'embauche de travailleurs immigrants pourtant tout à fait qualifiés. De l'autre, elle reçoit les confidences de nouveaux arrivants incapables de percer le marché de l'emploi, ou en tout cas à la hauteur de leurs compétences.

«Il n'est pas exagéré de parler de discrimination du côté des employeurs», comme l'a montré d'ailleurs la Commission des droits de la personne et de la jeunesse dans un avis paru

en 2011. «Ils ont des craintes devant un CV pourtant très impressionnant. Et leurs craintes sont liées à des préjugés. Ils ont peur des accommodements raisonnables, imaginent que des candidats pourraient demander des congés religieux ou vouloir prier en plein travail, et ils refusent des candidatures sur la seule base d'un accent différent, relate M^{me} Chicha. Nous sommes loin des problèmes de déqualification dans ces cas-là. On parle de barrière discriminatoire, simplement. La force d'inertie est très grande chez les employeurs. Ils sont conscients du problème, mais ils ne veulent pas changer leurs manières de faire.»

Méconnaissance

La rupture est si vive entre la politique d'immigration et celle de l'intégration que des agents pourtant essentiels de la première ligne, en lien direct avec les nouveaux arrivants qui cherchent un boulot, ne connaissent pas du tout les ressources qui existent. «Nous avons mis en place des projets fabuleux pour aider les immigrants à s'intégrer, mais il est sidérant de voir à quel point les acteurs de première ligne n'en sont même pas informés», explique Frédéric Boisrond, directeur général du CAMO-PI (Comité d'adaptation de la main-d'œuvre, personnes immigrantes), dont la mission est précisément de soutenir tous les milieux (privé, public, parapublic, communautaire et syndical) pour favoriser l'intégration socio-économique des immigrants.

C'est en partie cette absence

de fluidité entre l'arrivée et la recherche d'emploi qui plonge nombre d'immigrants dans des «pièges». «Comme celui de prendre n'importe quoi comme emploi parce qu'on est coincé, forcé de payer des comptes, d'éponger des dettes parfois qu'on a laissées derrière ou soutenir une famille qui est restée à l'étranger», raconte M. Boisrond. Le premier emploi, parfois de manœuvre même pour quelqu'un dont la formation universitaire le destinerait à un travail de professionnel, s'avère parfois une prison. «Parce que la personne n'arrive plus à chercher autre chose et parce que cela figure à son dossier comme une incohérence.»

La semaine dernière, une centaine de médecins d'origine maghrébine — précisément un bassin d'immigration vers lequel le Québec se tourne, question de langue — ont frappé à la porte du CAMO et M. Boisrond les a entendus. Ils étaient coincés. «On ne leur reconnaît pas les compétences pour devenir médecins, alors ils ont dit: "On veut travailler. On est prêts à devenir infirmiers." Mais ils sont surqualifiés pour être infirmiers. Ils ne savent plus quoi faire! Partout, ils sont bloqués.»

Une formation utile?

Rigidité des ordres professionnels, et ce, malgré une pléthore d'ententes de reconnaissance des qualifications professionnelles signées au fil des ans? «On parle des bénéfices de la diversité, mais sur le terrain, une fois franchi le cap théorique, on comprend à quel point les rigidités sont encore là, dans les corporations et sur-

tout du côté des employeurs», explique Marie-Thérèse Chicha qui, avec son collègue Éric Charest, a signé *L'intégration des immigrants sur le marché du travail à Montréal: politiques et enjeux*.

Des dentistes pourtant bardés de diplômes se retrouvent à faire une formation d'hygiéniste dentaire afin de pouvoir occuper leurs journées. «C'est un piège, dénonce M^{me} Chicha. Parce que cela n'honore pas du tout leurs vraies compétences, parce qu'ils n'ont pas un salaire suffisamment élevé. C'est un recul pour eux alors que c'est souligné comme un progrès par les autorités responsables.»

«Sur le terrain, une fois franchi le cap théorique, on comprend à quel point les rigidités sont encore là»

Idem du côté des ingénieurs, à qui on ne reconnaît pas les compétences et qui se retrouvent à suivre un certificat de perfectionnement que les employeurs regardent ensuite de manière suspicieuse, comme s'il était inquietant qu'on les ait redirigés vers un tel complément d'information. «Plutôt que de les aider, la formation qu'on leur fournit leur nuit ensuite!»

Les solutions? D'abord, une meilleure coordination entre les vœux d'immigration et nos manières de soutenir ceux qu'on accueille. «Et moins d'hésitation du côté gouvernemental pour intervenir du côté des employeurs, car c'est là que le bât blesse», insiste Marie-Thérèse Chicha, qui observe le passage d'un concept d'égalité et de lutte contre la discrimination, beaucoup plus coercitif, à un concept de diversité, infiniment plus volontariste, comme une porte ouverte vers le flou artistique.

Le Devoir



La rupture est vive entre la politique d'immigration et celle de l'intégration.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'examen de conscience



MICHEL DAVID

Il était particulièrement gênant de voir un juge de la Cour supérieure de l'Ontario ordonner la destitution du maire de Toronto pour une peccadille antérieure à son élection, alors que les magouilleurs ont prospéré impunément pendant des années, voire des décennies, au sein des administrations de Montréal, de Laval ou encore de Mascouche avant que leurs maires soient enfin chassés de l'hôtel de ville.

Dans la même semaine, l'ancien p.-d.g. de SNC-Lavalin, ce fleuron de Québec inc., était arrêté par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) et devra faire face à une série d'accusations de fraude.

Si détestable que pût être le recours à la corruption pour obtenir des contrats en Libye, il était toujours possible de se donner bonne conscience en se convaincant qu'il s'agissait d'une quasi-obligation à laquelle tout soumissionnaire devait se plier, mais découvrir que c'était aussi une condition pour décrocher le contrat du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) est franchement déprimant.

On s'était indigné de la page couverture du magazine *Maclean's* sur laquelle le Bonhomme Carnaval portait une valise débordante de billets de banque, mais on se demande maintenant quel sera le prochain objet de fierté nationale à être éclaboussé: le Canadien, le Cirque du Soleil, Céline Dion? De toute évidence, il y a quelque chose de pourri au royaume du Québec.

Même si elle lui devait une fière chandelle pour avoir contribué à sauver son leadership l'hiver dernier, la première ministre Pauline Marois ne pouvait pas passer l'éponge sur les infractions à répétition de Daniel Breton, sous peine de voir tout son gouvernement s'embourber. Après sa malheureuse visite au BAPE, plusieurs commençaient d'ailleurs à voir en lui un dangereux *loose cannon*, qu'il aurait fallu placer sous étroite surveillance de façon permanente.

On peut toutefois comprendre la réaction de ceux qui enragent de voir écopier un homme qui, malgré de sérieux problèmes personnels, avait certainement l'intérêt public à cœur, alors qu'une ploutocratie véreuse s'engraisse scandaleusement aux frais des contribuables.



Même si la juge France Charbonneau a expliqué que toutes les pièces du puzzle ne pouvaient pas être mises en place simultanément, plusieurs ont reproché à sa commission d'avoir rendu publiques sans plus d'explication les listes d'invités au club 357c et d'ajourner ensuite les audiences publiques pour une période de deux mois, sans se soucier du tort qui pourrait être fait à la réputation de gens qui n'ont rien à se reprocher.

M^{me} Charbonneau a cependant trop d'expérience et de sens de la justice pour avoir donné le feu vert aux procureurs de la commission simplement pour faire taire ceux qui lui reprochaient de commencer à manquer de souffle.

Ma collègue Kathleen Lévesque rapporte aujourd'hui dans *Le Devoir* qu'en levant le secret sur ce lieu de rendez-vous des ploutocrates qu'est devenu le 357c, on a plutôt voulu lancer l'avertissement que leurs réseaux seront mis au jour coûte que coûte et que personne ne sera à l'abri du regard de la commission.

Le mandat officiel de la commission est de mettre au jour la collusion et la corruption dans l'octroi des contrats publics dans l'industrie et les liens possibles avec le financement des partis politiques, mais c'est en réalité l'éthique de la société québécoise tout entière qui a été placée sous surveillance.

Certes, la nature humaine n'est pas spontanément portée vers la vertu, mais la théorie des pommes pourries a quand même ses limites. Il ne s'agit pas seulement de comprendre comment fonctionne un système qui a gangrené nos institutions les plus fondamentales, mais aussi de faire un examen de conscience. Comment, collectivement, en est-on arrivé là?



Personne ne peut être fier de l'état de déliquescence dans lequel sont tombées les administrations publiques. Entendre un fonctionnaire municipal corrompu jusqu'à l'os vanter sans la moindre gêne les manières de gentleman d'un caïd de la mafia avec lequel il a joué au golf dans le Sud est non seulement enragant, mais honteux.

Pour n'importe quel gouvernement, les milliards que coûte la corruption constituent déjà une excellente raison de s'y attaquer avec la plus grande détermination, mais celui de M^{me} Marois devrait avoir un incitatif additionnel à faire diligence.

Il y a sans doute de nombreuses raisons qui peuvent expliquer la baisse de la ferveur souverainiste au cours des dernières années. Une chose est cependant certaine: la fierté et la confiance en soi sont des ingrédients indispensables. Ce que nous révèle la commission Charbonneau n'est certainement pas de nature à susciter l'une ou l'autre.

m david@ledevoir.com

ÉDITORIAL

PALESTINE

La défaite de Harper

Les Nations unies ont accordé jeudi à la Palestine le statut d'« État observateur non membre ». Ottawa, déçu de cette reconnaissance contre laquelle il a mené une campagne active, envisage maintenant des sanctions. Le Canada n'est vraiment plus la colombe qu'il a déjà été.

L'attitude du gouvernement Harper n'est pas une surprise. Dès son arrivée au pouvoir en 2006, il prenait fait et cause pour Israël, abandonnant l'activisme bienveillant des gouvernements précédents comme courtier de la paix. Lorsque l'Autorité palestinienne de Mahmoud Abbas a demandé aux Nations unies ce statut d'État observateur non membre, le Canada s'y est immédiatement opposé pour mener une contre-campagne. Le ministre des Affaires étrangères, John Baird, est même monté à la tribune de l'Assemblée générale avant qu'elle ne vote ce jeudi pour la presse à refuser à la Palestine ce statut.

Le résultat du vote est un échec manifeste pour le gouvernement Harper. Les pays européens auront soit voté pour la résolution ou se seront prudemment abstenus, comme l'ont fait la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Seuls neuf États ont voté contre. Aux côtés d'Israël, des États-Unis et du Canada se trouvaient des États comme le Panama et la Micronésie, dont on ne peut dire qu'ils exercent une influence déterminante.

Dans ce débat, le gouvernement Harper s'est collé à l'argumentaire d'Israël voulant que la reconnaissance de l'État palestinien par l'ONU soit un geste unilatéral dans la mesure où la réelle reconnaissance de cet État ne viendra qu'au terme d'un processus de négociations bilatérales de paix entre Jérusalem et Ramallah, qui serait rendu plus difficile par l'octroi d'un statut implicite d'État par les Nations unies. Le gouvernement israélien craint que, fort de ce statut, Ramallah cherche à le traduire pour crime de guerre devant la Cour internationale de justice.

Les pays occidentaux qui ont voté pour cette reconnaissance ont pour leur part cru que ce nouveau statut allait plutôt faciliter à terme le processus de négociation dans la mesure où il montrerait aux Palestiniens qu'il y a une autre voie que celle des roquettes vers la création d'un véritable État.

Le résultat du vote de jeudi devrait être d'amener les perdants à prendre la mesure de leur échec. Mais Israël se durcit; ce vendredi, il autorisait la construction de 3000 nouveaux logements en Cisjordanie. Le Canada pour sa part rappelait ses ambassadeurs aux Nations unies, en Israël et auprès de l'Autorité palestinienne pour évaluer la situation. Tant John Baird que le premier ministre Stephen Harper avaient par le passé averti les Palestiniens qu'il y aurait des conséquences à l'obtention du statut revendiqué. Ottawa pourrait remettre en question, en tout ou en partie, l'aide de 100 millions qui leur est versée annuellement depuis cinq ans.

Le gouvernement Harper s'est enfoncé dans une logique dont il aura peine à se sortir. Contrairement aux États-Unis, qui peuvent perdre de telles batailles diplomatiques sans perdre leur influence, il est prisonnier de son appui à Israël, qui le discrédite aux yeux des autres pays du Moyen-Orient. N'ayant plus la distance que lui donnait naguère sa politique de courtier de la paix, il ne peut même prétendre aider son allié. Ce gouvernement sur-estime son influence dans le monde. On l'a constaté lorsque lui fut refusé un siège au Conseil de sécurité il y a deux ans. Ce vote de jeudi en est une autre illustration. Il devrait en prendre acte.

AIDE FÉDÉRALE

Les erreurs d'Hydro

Après le gouvernement de Jean Charest, c'est au tour de celui de Pauline Marois de crier son indignation devant l'intervention d'Ottawa dans la construction d'une centrale et de trois lignes de transport d'électricité du Labrador jusqu'à la Nouvelle-Écosse en passant par Terre-Neuve.

Rappelons que c'est un Stephen Harper en quête d'électeurs à Terre-Neuve qui avait promis une garantie de prêt de 4 milliards à cette province lors de la campagne électorale de 2011. La raison invoquée, logique mais si peu conservatrice, était de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Or, ce qui a été annoncé vendredi, c'est une garantie de prêt qui pourrait atteindre rien de moins que 6,3 milliards de dollars et qui ferait économiser près de 1 milliard de dollars aux habitants de ces deux provinces.

Le Québec s'oppose fermement à ce cadeau du fédéral parce que jamais Ottawa n'a soutenu financièrement les projets d'Hydro-Québec, mais surtout parce que cette électricité terre-neuvienne à prix réduit artificiellement entrera en concurrence directe avec celle du Québec sur le marché des Maritimes et de la Nouvelle-Angleterre.

C'est vrai que le fédéral n'a jamais subventionné l'électricité du Québec — qui ne l'a jamais demandé non plus —, mais il a financé très généreusement le nucléaire en Ontario, l'exploitation pétrolière dans l'Ouest et de nombreux projets d'économie d'énergie partout au pays.

Le Québec a toujours été jaloux de son autonomie dans la gestion de ses ressources, mais rien ne l'empêche de revendiquer du fédéral qu'il investisse aussi massivement dans les infrastructures de transport en commun et leur électrification par exemple, ou encore dans la construction d'un TGV interprovincial. À chacun ses batailles! Par ailleurs, si Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ont choisi l'option de construire elles-mêmes la centrale du Bas-Churchill et une ligne de transport sous-marine aussi coûteuse, c'est qu'elles n'ont jamais pu s'entendre avec Hydro-Québec.

Aujourd'hui, notre société d'État crie à la concurrence déloyale, et elle a raison même si le prix de l'électricité terre-neuvienne risque d'être plus élevé que la sienne. Mais elle doit surtout reconnaître son lamentable échec à s'entendre avec Terre-Neuve pour développer le Bas-Churchill. Terre-Neuve, de qui elle achète depuis bientôt 40 ans toute la production du Haut-Churchill au prix ridicule de 1/4 de cent du kWh revendu entre 3¢ et 7¢!

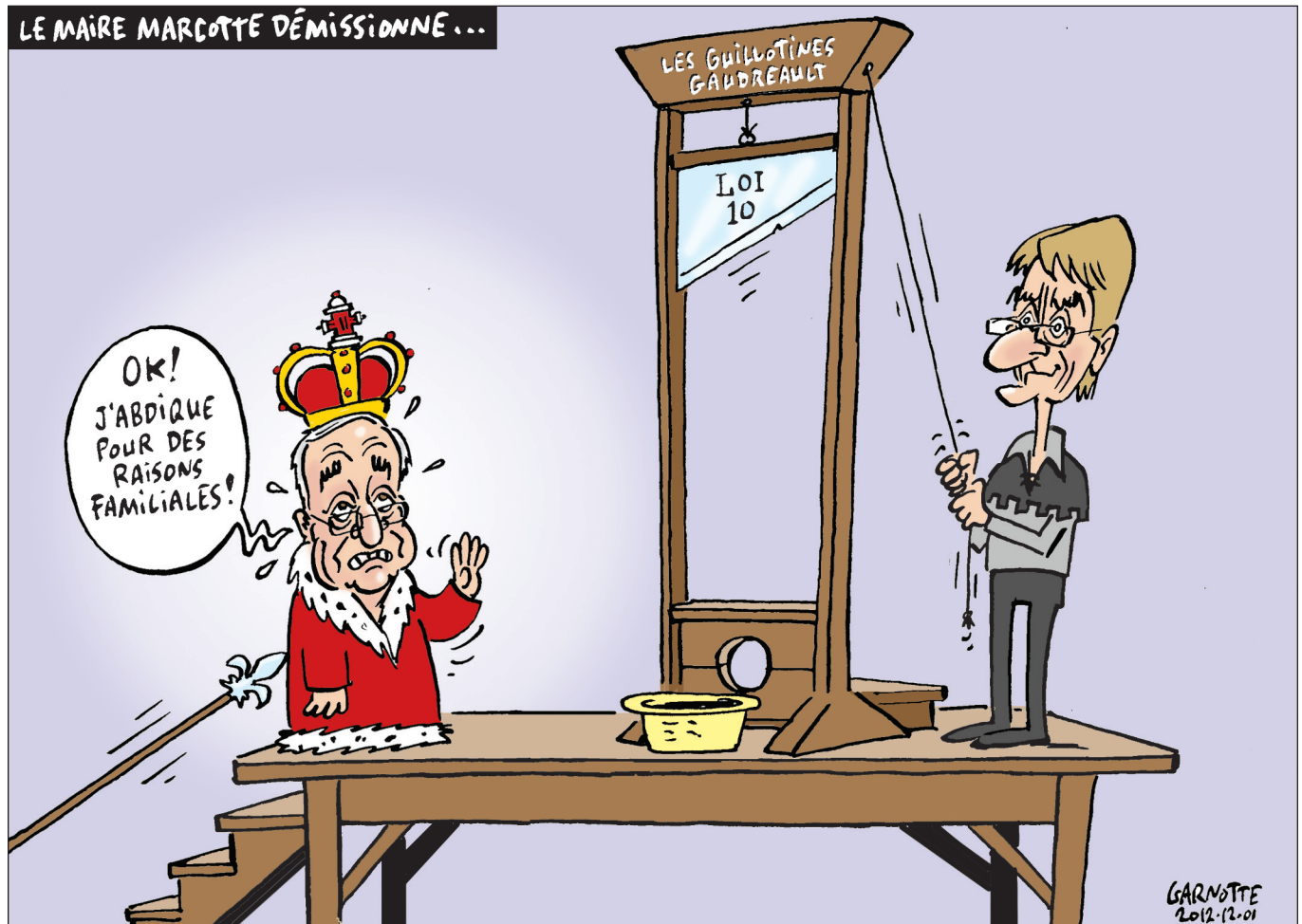
Le gouvernement du Québec veut contester l'aide fédérale devant les tribunaux? Grand bien lui fasse! Mais il devrait d'abord se demander si ses problèmes ne proviennent pas aussi de la direction d'Hydro-Québec, dont les nombreuses erreurs de planification et de négociation des dernières années commencent à peser très lourd sur le bilan de l'entreprise.

j-rsanacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Bibliothèque de l'Institut Maurice-Lamontagne

J'aimerais confirmer l'engagement du gouvernement à assurer la présence de ressources scientifiques et documentaires rigoureuses et bilingues à Pêches et Océans Canada. Nous sommes fiers de l'excellent travail qu'accomplissent nos scientifiques, et nous continuerons de miser sur les connaissances actuelles.

Les bibliothèques de Pêches et Océans Canada contiennent l'une des collections les plus exhaustives de documents d'information sur les pêches, les sciences aquatiques et nautiques du monde, et la totalité de cette collection restera accessible.

Les employés et le public continueront d'avoir accès à des ressources bilingues après la consolidation des services de bibliothèque partout au pays. Seul le processus de recherche et d'acquisition change.

Nous ajustons nos façons de faire afin de répondre aux demandes en constante évolution de nos clients. En 2011, 96% des demandes soumises aux services de bibliothèque étaient faites de façon numérique. Il est essentiel de poursuivre la modernisation des ressources de nos bibliothèques afin de

permettre aux employés d'avoir accès à des outils de recherche et d'acquisition plus simples, peu importe leur emplacement.

Richard Nadeau
Pêches et Océans Canada
Le 29 novembre 2012

Daniel Breton ou l'implication citoyenne

J'ai connu de près Daniel Breton, homme d'implication exemplaire et de profondes convictions. Sa présence constante dans nos luttes essentielles touchant l'environnement et la santé d'une société fragilisée par les agresseurs de tout acabit, qui ne pensent qu'en fonction des profits, restera à jamais précieuse pour le Québec. Il a une connaissance très vaste des dossiers qui l'interpellent et a le courage de travailler sans relâche à les mener à terme. Nous manquons au Québec d'hommes de cette stature et de cette solidarité citoyenne.

Que ceux qui s'amusent aujourd'hui à le condamner se regardent bien dans le miroir de leur propre vie, ils y verront souvent les traces de petits démagogues prétendument vertueux, mais incapables à

défendre les causes primordiales et criantes qui blessent profondément le présent et l'avenir de ce pays en gestation.

Jacques Léger
Montréal, le 29 novembre 2012

Le Parti libéral du Québec ne mérite plus son nom

Ainsi, le Parti libéral du Québec aura eu la peau du ministre Breton. Je pensais avoir tout vu de la part des libéraux depuis le printemps ébale, mais non. Ce parti-là pouvait encore tomber plus bas. Tout est devenu faux. Que dire d'autre? Y a-t-il encore seulement matière à penser? Lorsque la corruption dépasse une certaine limite, elle atteint l'âme. Alors, je crains qu'il n'y ait plus rien à espérer. Le Parti libéral du Québec a tout de même su montrer quelque grandeur d'âme par le passé. Mais je regarde maintenant ce parti comme on regarde un fruit pourri qu'on a laissé traîner trop longtemps sur le comptoir. Je le regarde avec dégoût.

Gilbert Turp
Le 29 novembre 2012

REVUE DE PRESSE

Qui est le gagnant?

MANON CORNELLIER

Les trois élections partielles tenues lundi dernier ont fait beaucoup jaser. Chacun y est allé de son analyse sur ce que les résultats disaient sur les forces en présence. Même s'il n'a ravi aucun siège, le Parti vert est considéré comme gagnant par la majorité des commentateurs.

L'agence QMI résume ce point de vue de façon amusante en chapeautant son éditorial du titre suivant: « Les libéraux et les néodémocrates sont verts d'envie ». Les libéraux peuvent bien blâmer Justin Trudeau et David McGuinty pour la défaite serrée dans Calgary Centre, mais « leur plus gros problème n'est pas les jappements inopportuns de deux députés. Leur problème est le Parti vert », écrit QMI. Au cœur de la capitale pétrolière canadienne, le parti d'Elizabeth May a obtenu 25,6% des voix, 11 points seulement derrière les conservateurs. Dans Victoria, les verts ont récolté 34,3% des voix, trois de moins environ que le Nouveau Parti démocratique. Quant aux libéraux, ils ont dû se contenter de 13,1% des voix. Il est vrai que cette circonscription est voisine de celle de M^{me} May, mais les libéraux ne peuvent ignorer que « l'éléphant écolo s'est transformé en gorille politique ». La montée du Parti vert, en particulier dans l'Ouest, fait en sorte que la gauche divise ses votes entre trois partis, note l'agence, ce qui sert bien les conservateurs. Là où l'agence se distingue, c'est qu'elle craint que les difficultés de la candidate conservatrice, jugée trop à droite par certains, incitent les conservateurs à bouger vers le centre pour ressembler aux « faux conservateurs » d'Alison Redford. « Ce ne serait pas bon pour un pays ayant une abondance de ressources naturelles que la gauche dans son ensemble préfère ne pas y toucher plutôt que d'assurer l'avenir économique de ses

enfants », prévient l'agence. Les conservateurs seraient mieux d'inciter leurs électeurs à aller voter la prochaine fois.

Défaite morale

Pour Don Braid, du *Calgary Herald*, cette victoire conservatrice est en fait une « défaite morale ». Le PC a évité l'humiliation dans la cour de Stephen Harper, mais ses appuis n'ont cessé de décliner tout au long de la campagne. Terminer avec moins de 40% des voix dans Calgary, dans une circonscription où le député sortant Lee Richardson récoltait plus de 55% des votes, est une « défaite morale » pour un conservateur et une exclusion assurée du cabinet. Braid note que les conservateurs ont choisi une candidate proche du Wildrose Party pour les représenter dans une circonscription diversifiée sur les plans économique et sociologique. C'était rompre avec la tradition. Richardson a conservé ce siège pendant des années parce qu'il était « un fier progressiste qui a convaincu les gais, les immigrants, les personnes âgées à faible revenu et les électeurs les plus pauvres qu'il était de leur côté ». Il a rallié derrière lui un groupe qui n'appuie pas d'emblée les conservateurs, qui forme la majorité de la population de Calgary Centre et que Joan Crockett n'a pas su rejoindre. Et beaucoup de ceux qui ne pouvaient se résoudre à voter libéral ont voté vert. Le message aux conservateurs, selon Baird, est qu'ils ne peuvent plus se reposer sur leurs lauriers et tenir la victoire pour acquise, y compris à Calgary.

Appel à la coopération

A ceux qui disent que les victoires morales du Parti vert ne font que rendre l'union de la gauche plus difficile et assurer la longévité des conservateurs, Elizabeth May répond qu'au contraire, cela pourrait augmenter les chances de défaire Stephen Harper. En entrevue au

chroniqueur Lawrence Martin, d'iPolitics, elle explique que son parti est le seul à avoir formellement pris l'engagement de coopérer avec les autres. « Si on nous voyait comme une formation marginale, je n'aurais pas le poids nécessaire pour amener les autres partis à coopérer pour défaire Stephen Harper. » Selon elle, les partielles lui donnent ce poids. Et au bon moment. « Il faut qu'il y ait un pacte en place pour 2015 », insiste-t-elle. Martin note cependant que la bonne performance des verts dans Calgary Centre a permis aux conservateurs de l'emporter. Elle rétorque qu'elle avait offert aux autres partis de ne présenter qu'un candidat. Ils ont refusé, alors son parti a fait campagne avec vigueur. Elle pense que les partielles feront réfléchir les autres partis, en particulier le NPD, des libéraux étant déjà ouverts à ce genre de coopération. Ce qui joue en faveur de M^{me} May, écrit Lawrence Martin, c'est l'attention renouvelée accordée aux enjeux environnementaux et aux changements climatiques. Et, en plus des partielles, il y a le fait que le NPD n'arrive pas à creuser l'écart avec le PLC dans les sondages. Aucune fusion n'est envisageable d'ici le prochain scrutin, laissant la coopération à l'échelle locale comme seule solution de rechange, dit-il. « Ce ne sera pas facile cependant, pour aucun des partis, d'en arriver à une entente, y compris pour les verts. Dans toute négociation de candidatures uniques, les verts seront désavantagés, ayant obtenu moins de votes que les deux autres partis dans la très grande majorité des circonscriptions », écrit Martin. Mais, conclut-il, M^{me} May est une femme déterminée et elle a montré avant aujourd'hui qu'elle était prête à faire passer les intérêts du pays avant ceux de son parti.

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES

Les vertus d'une agence des transports

Une plus grande rigueur et une expertise accrue dans l'appareil public

SYLVAIN GAUDREULT

Ministre des Transports
et ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire

Comme toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec, mais d'autant plus à titre de ministre des Transports et des Affaires municipales [...], j'ai été irrité d'apprendre que, selon l'analyse de SECOR-KPMG parue récemment, il y aurait eu une augmentation moyenne de 78% des coûts d'une vingtaine de projets d'infrastructures publiques majeurs par rapport à leur estimation initiale. Cette donnée ne fait que me convaincre davantage de la nécessité de créer l'Agence des transports. Dans cet esprit, je considère important de faire part à la population, sous réserve des pouvoirs et des privilèges de l'Assemblée nationale [...], de ma vision à l'égard de la mise en place d'un tel organisme.

À l'instar de nombreuses autres initiatives de notre gouvernement, [...] la création d'une Agence est une réponse forte à une situation inquiétante. Ni la population du Québec ni notre gouvernement ne sauraient tolérer davantage de dépassements de coûts et de risques de collusion dans la réalisation des projets!

Par ailleurs, je constate qu'au fil des ans, l'expertise du ministère des Transports a été affaiblie par des départs à la retraite compensés par le recours au secteur privé. Dans une telle perspective, le retour de cette expertise au sein d'une future Agence des transports s'avère prioritaire afin de renforcer le savoir-faire de l'État.

Sa mission

L'Agence aurait comme mission, d'une part, d'assumer la gestion des actifs routiers et, d'autre part, de réaliser la planification et l'exécution des travaux routiers et des infrastructures, de leur conception jusqu'à leur mise en service, et ce, de l'appel d'offres à la coupure du ruban!

Par son déploiement dans toutes les régions, elle jouerait un rôle majeur dans l'activité économique du Québec. En ce sens, elle garantirait le maintien d'emplois de qualité en région et protégerait les acquis et les droits du personnel du ministère des Transports qui lui serait assigné.

Une culture de la vigilance serait également instaurée. L'Agence se doterait de règles de gestion, de processus de vérification et de suivi ainsi que d'un système de reddition de comptes rigoureux avec les plus hauts standards éthiques auxquels la population est en droit de s'attendre d'un organisme public.

De plus, issue d'une vision des transports du XXI^e siècle, l'Agence s'appuierait sur une structure de gouvernance performante, responsable et autonome, relevant d'un conseil d'administration indépendant, et placerait tous les usagers de la route au cœur de sa mission.

Cela permettrait également plus d'efficacité et d'efficience, le tout dans le respect des objectifs du gouvernement au plan économique, budgétaire, social et environnemental. En redonnant une plus grande expertise professionnelle au sein de l'État, cela contribuera à redonner confiance aux citoyens en matière d'intégrité institutionnelle des organismes publics.

Je tiens à préciser que, parallèlement aux activités de l'Agence, le ministère des Transports



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'Agence des transports aurait comme mission d'assumer la gestion des actifs routiers et de réaliser la planification et l'exécution des travaux routiers et des infrastructures. Elle jouerait un rôle majeur dans l'activité économique du Québec

continuerait d'agir comme un acteur de premier plan pour doter le Québec d'une vision intégrée des transports, améliorer la mobilité durable et définir les orientations qui en découlent. Il va de soi que le ministère conserverait ses mandats liés aux volets législatif et réglementaire.

Sa mise en œuvre

Dès mon arrivée en poste, j'ai confié aux responsables du ministère des Transports le mandat de définir les balises permettant d'instituer une agence. Mon intention est de présenter un projet de loi créant cet organisme tôt en 2013. Dans la mesure où l'Assemblée acceptera d'en

être saisie, la création et la mise en place éventuelles de cette agence devront faire l'objet d'échanges ouverts et constructifs [...].

Tout au long de cette démarche, je ferai preuve de transparence et d'ouverture avec l'objectif d'assurer, le cas échéant, une transition harmonieuse et réussie vers ce nouveau modèle de gouvernance aussi important que souhaitable. Sachez que je le ferai dans le plus grand respect des employés du ministère et surtout au bénéfice du Québec. Il est plus que temps que les Québécois redevenaient fiers de ce qui a été pendant longtemps un fleuron de notre société, soit la réalisation de grands projets d'infrastructure.

Pour un « Conseil des affaires universitaires »

Cela renforcerait le dialogue entre les universités et la société

LUCE SAMOISSETTE

Rectrice, Université
de Sherbrooke
Présidente du CA
Conférence des recteurs
et des principaux des universités du Québec

Un grand nombre d'enjeux universitaires majeurs, dont ceux qui seront débattus dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur, méritent une réflexion permanente et un travail systématique de conseil au bénéfice de la société québécoise, du gouvernement et des universités elles-mêmes. Il est souhaitable que la société québécoise se donne un lieu indépendant de réflexion, d'études et d'analyse sur cette importante institution qu'est l'université.

Voilà pourquoi les chefs d'établissement universitaire proposent unanimement la création d'un organisme public indépendant et autonome d'étude et de conseil qui se nommerait le Conseil des affaires universitaires du Québec.

Cet organisme devrait agir dans une perspective d'avenir à moyen et à long terme. Il accompagnerait le développement du réseau universitaire en conseillant aussi bien le gouvernement que les universités. Il rendrait compte une fois l'an à l'Assemblée nationale et à la population de l'état du réseau universitaire, et plus spécifiquement, de la qualité de l'enseignement universitaire et de son adéquation avec les besoins de la société, de la compétitivité du Québec en recherche dans tous les domaines du savoir et de la contribution des établissements universitaires au développement social, culturel, scientifique, technologique et économique.

Le Conseil pourrait, par exemple, proposer des objectifs de développement pour le réseau universitaire; produire des données fiables sur l'état du réseau universitaire; favoriser la qualité des programmes d'études; identifier les meilleures pratiques repérées à travers le monde; produire des avis sur les grands enjeux scientifiques, technologiques et économiques de la recherche universitaire; produire des analyses comparatives avec des sociétés de référence relativement au niveau de ressources nécessaires pour accomplir la mission universitaire.

Forum indépendant et autonome, le Conseil des affaires universitaires serait composé de 21 membres nommés par le gouvernement, incluant un président et deux vice-présidents, dont la majorité ne serait ni étudiante ni à l'emploi d'une université québécoise et proviendrait de domaines professionnels diversifiés. Tous seraient choisis en fonction de leur bonne connaissance du milieu universitaire et de leur expertise. (Plus de détails au www.universites-avenir.ca)

Les établissements universitaires québécois sont dotés de mécanismes de gouvernance et d'amélioration de la qualité qui sont globalement efficaces. Dans le respect de l'autonomie de chaque établissement et de la liberté académique, le Conseil des affaires universitaires viendrait les appuyer dans leur recherche constante d'amélioration.

SIDA : volonté politique réclamée!

GABRIEL GIRARD

Post-doctorant à la Chaire
de recherche
de l'Université Concordia
sur le VIH/sida

VIVIANE NAMASTE

Titulaire de la chaire

Près de 34 millions de personnes vivent avec le VIH à l'échelle de la planète. Le rapport annuel de l'ONUSIDA, le programme des Nations unies dédié à la lutte contre le VIH/sida, donne un aperçu documenté de la situation internationale de l'épidémie. Mais, et c'est une bonne nouvelle, la baisse du nombre de nouvelles infections se confirme: 2,5 millions de personnes infectées en 2011, c'est 20% de moins que 10 ans plus tôt. Ces chiffres relativement encourageants ne doivent pas nous faire perdre de vue l'ampleur des défis auxquels fait face la communauté internationale, particulièrement dans le contexte de crise économique que nous traversons. La réponse sociale et politique à l'épidémie est toujours confrontée à deux enjeux majeurs: l'accès aux soins et la prévention de la transmission.

Épidémie mondiale, le VIH

continue de toucher très fortement les populations d'Afrique subsaharienne: 69% des personnes séropositives vivent dans cette région du monde. Les signes d'espoir existent cependant, et la mobilisation des États à travers le Fond mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a permis de faire des avancées importantes au cours de la décennie écoulée. Avec 1,7 million de décès, la mortalité liée au sida est en baisse de 24% depuis 2005. On ne peut que se réjouir de l'augmentation du nombre de personnes ayant accès aux traitements antirétroviraux dans les pays à faible revenu. Pour autant, en 2011, sept millions de personnes qui en auraient la nécessité vitale restent sans traitement. La crise économique planétaire ne saurait constituer un argument pour freiner cet effort indispensable: les États doivent continuer à financer à la hauteur des besoins les programmes internationaux de la lutte contre le sida!

Dans le domaine de la prévention de la transmission, le travail qui reste à accomplir est immense et mêle indissociablement la santé publique et les droits de la personne. Car, selon l'ONUSIDA, les nouvelles infec-



STR AGENCE FRANCE-PRESSE

La crise économique ne saurait constituer un argument pour freiner les États à financer à la hauteur des besoins les programmes internationaux de la lutte contre le sida.

tions concernent toujours de manière disproportionnée les communautés les plus discriminées. L'épidémie atteint des niveaux records parmi les usagers de drogue, les travailleuses du sexe et les hommes ayant

des relations sexuelles avec des hommes. L'une des principales leçons des 30 années écoulées, c'est que la reconnaissance sociale des minorités est l'une des conditions incontournables pour la prévention. Et pourtant,

dans de trop nombreux pays, la diffusion du préservatif ou l'accès au matériel d'injection sont négligés au nom de principes moraux ou religieux.

Dans beaucoup de régions du monde, les programmes de pré-

vention continuent d'ignorer et de discriminer les personnes gaies, bisexuelles et/ou transgenres. Et ces processus d'exclusion se rejoignent parfois de manière inattendue, comme cette année, lors de la conférence mondiale de Washington sur le VIH/sida. Les autorités américaines ont en effet interdit l'accès à leur territoire aux travailleuses du sexe et aux usagers de drogue venant de l'étranger, les privant de cet espace de partage indispensable!

À l'aube de la quatrième décennie du VIH/sida, cette épidémie continue d'agir comme un révélateur des inégalités sociales, entre le Nord et le Sud, mais également au sein des populations touchées. Pour stopper l'épidémie, l'ampleur des défis est immense et nécessite un courage politique encore trop souvent absent. Sur ce plan, les décideurs pourraient utilement s'inspirer des combats menés depuis 30 ans par les communautés concernées, au Nord comme au Sud. En s'auto-organisant, en innovant et en tissant des liens de solidarité, les personnes atteintes et affectées ont contribué à changer le monde. C'est assurément un bon exemple pour écrire les prochaines pages de cette histoire.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé). INFORMATION POLITIQUE : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); INFORMATION CULTURELLE : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gerald Dallaire (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre Internet), Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (commis internet); Karl Retino-Parazzelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bérubé (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Desiel, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

Robert Nozick contre la fusion Bell-Astral

C'est la préservation de la liberté individuelle de choix, prémisses morale fondatrice pour les libertariens, qui serait remise en cause

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie, d'histoire et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

JEAN-FRANÇOIS
DAOUST

Étudiant en science politique
et en philosophie à l'Université
de Montréal

Pour le philosophe américain Robert Nozick (1938-2002), la liberté est une valeur fondamentale qui ne peut faire l'objet de quelque compromis, et ce, même au profit de principes égalitaires, comme le souhaitent plusieurs libéraux partisans de l'État-providence.

C'est à partir de cette idée que le principal représentant du libertarisme défendra, dans son ouvrage *Anarchie, État et Utopie*, un État qui se veut minimal, gardant toutefois le droit d'intervenir pour compenser une situation injuste, qualificatif qu'aurait certainement utilisé Nozick pour décrire la concurrence déloyale dont Bell aurait fait preuve à la suite de l'acquisition d'Astral.

La pensée libertarienne n'est évidemment pas la première en philosophie politique à proposer une défense du libre marché. Les utilitaristes, par exemple, vont y être amenés pour des raisons strictement contingentes, à savoir qu'il maximise l'intérêt du plus grand nombre durant une période donnée.

Nozick se détache toutefois de ce type d'argument et fait preuve d'originalité en se basant sur les mécanismes intrinsèquement justes que procure un marché libre de restrictions.

Partant du principe que la liberté est une valeur fondamentale, combiné au fait que le fonctionnement sans entrave du marché implique une plus grande liberté, il s'ensuit que la défense du libre marché devient une nécessité morale pour préserver la liberté individuelle.

C'est précisément dans cette optique que, selon nous, Nozick se prononcerait sans aucun doute en faveur de la décision rendue dernièrement par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC), qui s'est opposé à la transaction Bell-Astral.

Bell, qui est d'ores et déjà une des plus grandes entreprises canadiennes en médias et qui détient un pouvoir commercial énorme, aurait été, si la transaction avait été approuvée et contrairement aux dires de son p.-d.g., en position de mener une concurrence déloyale à ses concurrents.

Plus précisément, Nozick, comme tout libertarien bon

teint, dénoncerait le danger que des individus ne soient plus en mesure de choisir librement leurs médias à des tarifs accessibles grâce à une saine concurrence.

Par exemple, Bell détient actuellement 33,7 % des parts du marché de la télévision de langue anglaise au Canada et en aurait détenu 42,7 % après la transaction. Même dans une guerre de chiffres qui verrait ceux-ci légèrement varier, ces données dépassent de loin le seuil d'une saine concurrence aux yeux du CRTC, soit la proportion de 35 %.

C'est d'ailleurs ce même pourcentage limite que détient Québecor pour les diffusions offertes aux téléspectateurs québécois. Avec une si grande concentration des parts du marché, il serait évidemment aisé pour une entreprise de faire du dumping publicitaire aux dépens de ses concurrents.

Une autre façon d'offrir une concurrence déloyale pourrait aussi se traduire par la proposition de *package deal*, c'est-à-dire des forfaits qui engloberaient une panoplie de services (complètement hors d'atteinte pour les concurrents) offerts parmi l'ensemble de Bell.

On voit bien que, peu importe la stratégie marketing que l'entreprise utiliserait pour maximiser sa position dans le marché, c'est la pré-

servation de la liberté individuelle (de choix), prémisses morale fondatrice pour les libertariens, qui serait remise en cause.

Non-respect des choix individuels

Si la pensée libertarienne rejette du revers de la main les idées libérales, elle reprend toutefois leur postulat conférant une autonomie à « l'agent », celui-ci étant mieux placé que quiconque pour affirmer ses préférences et faire des choix.

Par conséquent, toute situation où l'individu est contraint dans ses choix, c'est-à-dire

qu'il ne peut plus exprimer librement ses préférences, sera qualifiée d'injuste. Pour Nozick, un État qui contraint ses citoyens dans l'exercice de leurs choix fait preuve de ce qu'il nomme le paternalisme.

Ainsi, le gouvernement du Québec est paternel en obligeant les citoyens à financer le système de santé par une taxe qui ne correspond pas au choix qu'aurait fait l'ensemble des Québécois. Certains d'entre eux auraient assurément préféré utiliser cette somme d'une autre façon (en fonction des préférences propres aux individus).

Ce paternalisme, qui brime l'autonomie conférée aux agents, apparaît de façon évidente (dans le cas contraire, la droite québécoise nous le

Pour Nozick, un État qui contraint ses citoyens dans l'exercice de leurs choix fait preuve de ce qu'il nomme le paternalisme



ILLUSTRATION TIFFET

Dès les premières pages de son ouvrage *Anarchie, État et Utopie*, Nozick écrit que l'État ne doit intervenir que dans ses étroites fonctions de protection contre la force, le vol, la fraude, l'application des contrats et toute autre injustice — selon sa conception libertarienne stricte de la justice.

rappelle assez rapidement) lorsqu'il provient du gouvernement, mais ne viole pas moins la liberté individuelle lorsqu'il émerge du secteur privé. Notons que, dans ce cas, personne n'ose parler de « paternalisme », mais d'avantage de monopole...

Sans être un cas de monopole à proprement parler, la transaction de Bell-Astral s'apparente bien à cette idée de Nozick. Si le CRTC n'avait pas refusé l'offre d'achat de Bell et que l'entreprise avait obtenu la part du marché que lui aurait procurée l'acquisition d'Astral, les individus se seraient vraisemblablement vus « paternalisés » par la compagnie privée au sens où, indépendamment de leurs préférences, leur choix quant à un service médiatique aurait été contraint par la position dominante de Bell sur le marché.

Dans cette situation d'injustice, le rétablissement d'une

saine compétition permettant aux autres entreprises d'être en situation de concurrence et de proposer des options multiples raisonnables apparaît, d'un point de vue libertarien, comme la seule solution envisageable. En somme, il s'agit tout simplement de revenir au libre marché, garant d'une plus grande liberté et du respect des préférences individuelles. « Regardez comment le marché se veut neutre en matière de désirs individuels », insiste Nozick.

État minimal, mécanisme d'intervention et paradoxes

Le philosophe se serait donc positionné en faveur de l'intervention du CRTC dans la transaction Bell-Astral, notamment parce que l'organisme public a permis de maintenir un libre marché sans concurrence déloyale et a préservé la liberté de choix.

Toutefois, l'intervention publique n'est évidemment pas la priorité pour un libertarien. Dès les premières pages de son ouvrage *Anarchie, État et Utopie*, Nozick écrit que l'État ne doit intervenir que dans ses étroites fonctions de protection contre la force, le vol, la fraude, l'application des contrats et toute autre injustice — selon sa conception libertarienne stricte de la justice.

En d'autres mots, sous aucun prétexte de quelque principe d'égalité (des chances, par exemple) l'intervention étatique n'est légitime, qui glisserait dès lors dans une forme de paternalisme. « Aucun principe de justice distributive égalitaire mis en modèle ne peut être appliqué de façon continue sans une intervention continue — paternaliste — dans la vie des gens », résume Nozick.

Par exemple, la santé et l'éducation sont des domaines qui débordent des fonctions de l'État libertarien. Collectiviser les risques en matière de santé et obliger les individus à financer le système, ce n'est rien de moins que faire preuve d'un non-

respect à l'égard des préférences individuelles, de l'autonomie de l'agent, et brimer les gens dans leur liberté.

Il ne peut y avoir de compromis entre les idéaux moraux que sont la liberté et l'égalité ; on dira donc que le libertarisme se veut une théorie de la liberté, et non pas de l'égalité. La seule manière de concevoir la pensée de Nozick en termes égalitaires est par l'idée qu'aucune vie ne vaut moralement plus qu'une autre.

C'est en ce sens que Nozick défendra un État qu'il qualifie de « minimal ». On peut toutefois constater un certain paradoxe dans l'argumentation de l'auteur. Ce dernier légitime une action coercitive de l'État dans la mesure où elle vise à corriger une situation injuste (une concurrence dé-

Bell, qui détient 33,7 % des parts du marché télé de langue anglaise au Canada, en aurait détenu 42,7 % après la transaction

loyale, dans ce cas-ci), mais ne permet pas l'instauration de mécanismes d'intervention (comme le CRTC), de par sa conception minimale de l'État.

Il y a fort à parier qu'un gouvernement proposant de lever les impôts pour instaurer des institutions, même si elles avaient comme mission de faire appliquer des principes généralement acceptés par les libertariens, se heurterait à des critiques d'un Nozick lui reprochant de paternaliser la population.

On peut donc voir une certaine « circularité », ou encore un paradoxe dans son argumentation, au sens où l'injustice doit être corrigée par l'intervention de l'État, mais que la conception minimale de l'État rend illégitime toute tentative de fortifier l'appareil étatique pour mieux réagir en cas d'injustice, comme ce à quoi aurait mené l'acquisition d'Astral par Bell.

◆ ◆ ◆

Des commentaires ? Écrivez à Antoine Robitaille, au arobitaille@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo* ou du *Devoir d'histoire* : ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo.



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Jean-François Daoust : « Il ne peut y avoir de compromis entre les idéaux moraux que sont la liberté et l'égalité ; on dira donc que le libertarisme se veut une théorie de la liberté, et non pas de l'égalité. La seule manière de concevoir la pensée de Nozick en termes égalitaires est par l'idée qu'aucune vie ne vaut moralement plus qu'une autre. »